

Maisons d'Accompagnement Parents Enfants (MAPE)



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

5

Maisons d'Accompagnement Parents Enfants (MAPE) Foyers Maternels Le Bief & Clairefontaine

CONTACT :

ACCES :

<p>Maisons d'Accompagnement Parents Enfants <i>Foyer maternel Clairefontaine et administration</i> 23 rue Boris Vildé, 92260 Fontenay-aux-Roses Tél : 01 46 01 54 70 Fax : 01 46 01 54 81 mape@avvej.asso.fr</p> <p><i>Foyer maternel Le Bief</i> 4 rue du Moulin, 92160 ANTONY Téléphone : 01 46 68 81 48 Fax : 01 46 66 83 40 mape.lebief@avvej.asso.fr</p>	<p>RER B - Direction Robinson. Arrêt Fontenay-aux-Roses. Bus : 194. Direction Chatenay-Malabry. Arrêt Jean Jaurès-Carnot</p> <p>Autobus : ligne 197 - Paris : Porte d'Orléans. Arrêt Mounié R.E.R. B4 -Direction St-Rémy-lès-Chevreuse – Gare d'Antony</p>
--	--

ACCUEIL :

de 55 femmes mineures ou majeures, enceintes, ou mères avec un ou deux enfants de moins de 3 ans, à Antony, Colombes et Fontenay-aux-Roses.

Accueil collectif de 17 familles

- **Service Internat Mère Enfant (SIME)** à Antony, Foyer maternel Le Bief. 8 mères mineures ou jeunes adultes avec un enfant.
- **Foyer Maternel Educatif (FME)** à Fontenay-aux-Roses, Foyer maternel Clairefontaine. 9 mères mineures ou jeunes adultes avec un ou deux enfants. Accueil femmes enceintes.

Accueil individualisé en appartements de 38 familles

- **Service Appartement Mère Enfant (SAME)** à Antony, Foyer maternel Le Bief. 15 jeunes femmes majeures, enceintes ou mères avec un ou deux enfants.
- **Service d'Accompagnement Individualisé (SAI)** à Fontenay-aux-Roses (11 places) et Colombes (12 places), Foyer maternel Clairefontaine. 23 mères avec leurs enfants.

Accueil des enfants en journée

- **Espace Petite enfance (EPE)** à Antony pour 12 enfants accueillis avec leur mère au foyer maternel Le Bief.
- **Espace Multi-Accueil (EMA)** à Fontenay-aux-Roses pour 15 enfants accueillis avec leur mère au foyer maternel Clairefontaine et halte-garderie pour 5 enfants extérieurs à l'établissement.
- **Assistantes maternelles agréées** à Antony, Fontenay-aux-Roses et Colombes.

MISSION :

Dans son projet, les MAPE mettent en œuvre des missions d'éducation, de protection, de prévention, de soutien à la fonction parentale et d'insertion.

- Education
 - des enfants, des mineures, des jeunes adultes dans les lieux d'accueil collectifs ou individualisés,
 - des enfants dans les crèches collectives ou par les assistantes maternelles.
- Protection
 - physique et morale des enfants, notamment en veillant à garantir le maternage nécessaire au tout-petit,
 - physique et morale des adolescentes et femmes accueillies.
- Prévention
 - des conséquences d'une possible altération du lien mère-enfant, par le soutien aux femmes isolées, par l'accompagnement de la femme qui vient d'accoucher.
 - par le soutien à la fonction parentale (maternelle, paternelle), aux liens intrafamiliaux et avec le compagnon.
- Insertion
 - socioculturelle (intégration des codes sociaux), socioprofessionnelle (soutien du projet professionnel et scolaire) et préparation du départ vers un logement.

AGREMENT HABILITATION :

Aide Sociale à l'Enfance
Protection Maternelle et Infantile

STRUCTURE :

Directeur : **Thierry SIMON**

Directrice adjointe : **Hamida BENKHELFALLAH**

Chefs de service éducatif:

SIME et EPE : **Dominique BOUFFLERD** (Mme)

SAI : **Béatrice MINGOTAUD**

FME : **Stéphanie ORINEL**

Coordonnatrice SAME : **Adrienn JAVOR**

Responsable de l'Espace Multi-Accueil : **Valérie BERTRAND**

Services éducatifs et insertion : éducateur(trice)s spécialisé(e)s, assistante sociale.

Petite enfance : éducateur(trice)s de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agent d'accompagnement petite enfance, assistantes maternelles.

Service médical et suivi psychologique : médecins (référents des crèches), infirmières, psychologues. Convention avec PPUMMA, Unité de Psychiatrie Périnatale d'Urgence Mobile en Maternité de l'hôpital ERASME.

Service administratif : secrétaires de direction, secrétaires, économes, adjointes d'économat.

Services généraux : maîtresses de maison, surveillant(e)s de nuit, agents de service intérieur, hommes d'entretien.

Une discrimination peut en cacher une autre **Thierry SIMON, directeur**

La loi relative à la protection de l'enfant votée le 1^{er} mars 2016 a marqué une avancée remarquable avec l'insertion après l'article L.222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles d'un article L.222-5-3 autorisant la prise en charge dans les centres parentaux d'enfants « *accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin de soutien dans l'exercice de leur fonction parentale* » voire des « *deux parents pour préparer la naissance de l'enfant.* »

En dehors de ce point essentiel, l'article initial est inchangé :

« *Sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du conseil général : (...)*

4° Les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile. Ces dispositions ne font pas obstacle à ce que les établissements ou services qui accueillent ces femmes organisent des dispositifs visant à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant, lorsque celles-ci sont conformes à l'intérêt de celui-ci. »

Ce n'est bien sûr pas la désignation des femmes enceintes comme devant être prises en charge dans certaines conditions par l'aide sociale à l'enfance qui pose question, mais plutôt la formulation utilisée pour désigner les « *mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans* » pouvant bénéficier de cette attention sociale spécifique.

La justification s'impose comme une évidence et personne ne la contestera : les femmes sont dans la presque totalité des cas le parent isolé qui doit assumer la charge de l'enfant. Mais ce presque est essentiel parce qu'il existe des pères, très minoritaires dans cette situation d'isolement avec enfant de moins de trois ans, qui ne sont pas pris en compte par le texte et qui ne bénéficient pas du même soutien. Ce n'est donc pas la condition d'isolement avec enfant qui détermine l'attention sociale, c'est le fait d'être mère avec enfant.

Pour généreuse qu'elle soit, la loi traduit en droit une idée dominante qui considère que ce n'est pas la place d'un homme que d'être seul avec un enfant. Elle sous-entend que la petite enfance est l'affaire de la femme et peut-être même plus, que ce n'est pas l'affaire de l'homme.

Pour l'enfant, l'absence du père ne le privera pas de son autre parent, sa mère bénéficiera de soutien pour l'éduquer et c'est tant mieux, mais l'absence de sa mère lui vaudra une seconde peine puisque son père, à moins qu'il ait les moyens du projet d'éducation, ne pourra s'occuper seul de lui.

La loi admet maintenant que le besoin de soutien dans l'exercice de la fonction parentale peut être partagé par le couple parental et inscrit le père dans le processus d'éducation, mais elle ne prévoit toujours pas qu'il le fasse seul en créant des dispositifs dédiés de soutiens matériels et psychologiques qui prendraient en compte l'absence de figure maternelle constante.

Cette discrimination négative des hommes est-elle pour autant positive pour les femmes ? Sans doute mais il y a un revers à la médaille : elle est pour la femme une assignation au rôle parental dominant qu'elle doit socialement assumer prioritairement et seule s'il le faut. Elle signifie que pour l'éducation des petits enfants, l'homme, si les

circonstances ne lui permettent pas de jouer le second rôle, peut être dispensé du premier. N'ayant pas les mêmes droits, il semble qu'il n'ait pas les mêmes devoirs. La loi renforce une réalité qui n'a pas forcément besoin de l'être en ne favorisant pas l'exercice isolé de la fonction paternelle.

Le texte législatif reste empreint des stéréotypes parentaux que la société en ces temps paritaires a peut-être dépassés. Que la loi traduise la possibilité de choix différents serait souhaitable.

On suggérera une formulation qui modifierait peu l'état de fait tant le déséquilibre est flagrant mais beaucoup le fond, et qui pourrait contribuer à l'évolution des mentalités en plus d'aider les hommes et les enfants qui pourraient en bénéficier :

« *Sont pris en charge (...) : 4° Les femmes enceintes, les mères isolées ou les pères isolés avec leurs enfants de moins de trois ans... »* ou bien « *Les femmes enceintes, le parent isolé avec enfants de moins de trois ans... »* ».

Fusion-création : l'an 01 des MAPE

La fusion des foyers maternels Le Bief et Clairefontaine est une longue histoire, l'aboutissement d'un processus de rapprochement de deux établissements créés par des associations distinctes dans les années 50, animés par l'AVVEJ indépendamment l'un de l'autre à partir des années 70 jusqu'en 2009, puis réunis sous une même direction jusqu'à cette fusion en janvier 2015.

Cette fusion en une seule entité intervenant sur plusieurs sites ne devait pas distendre la relation entre le public d'enfants, d'adolescentes et de jeunes adultes et les professionnels éducatifs qui les accompagnent.

Il fallait préserver ce qui fait la richesse des petites structures : l'encadrement de proximité pour les équipes éducatives et par conséquent, éviter la relégation des cadres hors de la zone de relation avec le public. Nous ne voulions pas succomber à la tentation du désencadrement qui laisse les équipes éducatives dans un face à face à risque avec le public ; ni à celle de la déterritorialisation des fonctions administratives qui supprime la présence institutionnelle sur les sites d'accueil et de travail.

Fusionner, c'est réunir les professionnels salariés sous une même entité juridique et construire des instances représentatives nouvelles avec un comité d'entreprise et un CHSCT étoffés.

La qualité des relations sociales est le préalable à l'engagement des professionnels dans le travail auprès des familles. Les représentants élus des différentes instances représentatives du personnel ont joué avec rigueur leur rôle pour questionner, alerter, contrôler mais encore proposer. Ils ont exercé leur vigilance quant aux conditions de travail, au respect du droit et de la convention collective, alors que des choix difficiles étaient nécessaires pour donner une réalité sociale à cette fusion. Ce travail de concertation est une contribution essentielle.

L'attitude constructive et responsable des élus et des professionnels des MAPE dans leur ensemble doit être soulignée alors qu'il fallait surmonter des craintes légitimes et mener ce changement sans perdre de vue l'intérêt du public accueilli et la nécessité d'assurer nos missions sans relâche.

Les actes réglementaires ont été effectués avec difficulté mais finalement sans contretemps préjudiciables, les comptes 2015 sont excédentaires, l'activité a été réalisée à 98,39 %, le nouveau projet d'établissement s'est installé en référence commune, la qualité du quotidien a été une exigence éducative constante, des réalisations ont vu le jour, des projets sont dans les cartons... Le processus de fusion a été progressif et volontariste, le temps pour une assimilation collective a été pris. D'autres méthodes plus expéditives auraient fonctionné sans doute mais on évaluera la pertinence de celle-là à l'aune de la situation actuelle de l'établissement : après une année de fonctionnement des MAPE, le bilan est satisfaisant.

Bien sûr, on pourrait lister ce qui l'est moins et les fragilités d'une organisation qui n'est pas désincarnée. L'organisation la plus technocratique n'est jamais que la mise en relation de professionnels à qui des tâches complémentaires sont attribuées.

Elle est une tentative d'optimisation des qualités individuelles en les coordonnant entre elles, tout en contrôlant les effets des faiblesses individuelles puisqu'il y en a, et organisationnelles puisqu'il y en a aussi. Si les procédures, les structures, le mode de

management, les conditions de travail sont déterminants, ils le sont comme la mise en scène et le décor pensés au plus près de la scène du travail. A la toute fin, c'est le geste éducatif qui compte, la capacité de l'éducateur acteur ultime, à improviser un texte nourri de son professionnalisme, de sa conscience des enjeux et en définitive, de ce qu'il est.

La machine administrative gère, organise, rationalise, compte, répond aux obligations légales et répond de tout, rend des comptes et rend possible les missions. Elle applique les procédures imposées et pour cela en produit d'autres qu'elle s'impose, développant ses propres instances de contrôle et s'auto-alimentant en procédures. Elle est l'instrument premier de la fabrique d'éducation parce qu'elle en garantit le fonctionnement.

Il fallait construire une machine à répondre aux normes sans maltraiter ses agents ou son public, une machine à gérer les impératifs de temps et des flux.

Le service administratif des MAPE assure l'accueil physique et téléphonique sur trois sites, la gestion administrative des dossiers des familles en demandes d'admission, des dossiers des 55 familles accueillies, produit la centaine de rapports adressés aux instances de l'aide sociale à l'enfance, gère le budget pour accueillir les familles dans 38 appartements, 2 internats, 2 crèches collectives, prépare les contrats de travail, les salaires, les congés, pour une centaine de salariés, assure les actes réglementaires, budget prévisionnel, compte administratif, bilan social, etc.

Deux obstacles peuvent survenir : endogène, la machine ne parvient plus à fonctionner au rythme nécessaire (absence d'un salarié, contretemps informatique...), exogène, certaines situations génèrent un temps de travail dont la quantité était imprévisible. Il arrive que les situations endogènes et exogènes se cumulent.

Des digues ont été construites avec une hauteur suffisante pour canaliser les crues certaines. Il faut qu'il reste de la hauteur entre le volume de travail quotidien et leur niveau supérieur pour que l'inattendu soit supporté quand il survient.

Le service administratif des MAPE avec ses 6,8 ETP dans sa nouvelle configuration paraît dimensionné pour effectuer ce qui lui est demandé et pour absorber le travail supplémentaire qu'imposera l'accueil dans l'une des crèches collectives d'enfants extérieurs à l'institution.

Prix de journée, prix du risque et investissement éducatif.

Hamida BENKHELFALLAH, directrice adjointe ; Thierry SIMON, directeur.

Ce texte a pu être écrit grâce aux observations écrites ou orales des professionnels des MAPE, foyer maternel Le Bief :

Anne-Marie DAMO, Sandra FEDEROWSKY, psychologues ;
Séverine ATTIA, Pauline BETTEGNIES, Amal JAOUHAR, Caroline LE DUC, Bernadette Miantama, Sophie MINAULT, éducatrices spécialisées ;
Pascale BRUN, FLOUCH Fabienne, Laurence COURTIN, éducatrices de jeunes enfants ;
Laetitia GOGOA, conseillère en économie sociale et familiale ;
Diarra CAMARA, Betty DEHAENE, agents d'accompagnement petite enfance ;
Sylvie DAUMAIN, Christiane NADON, auxiliaires de puériculture.

1.

Structure socio-éducative ancienne et pour certains dépassée, le foyer maternel est interrogé par diverses instances en responsabilité dans le secteur de l'action sociale, de la protection de l'enfance, maternelle, infantile, à partir d'un faisceau de questions économique, sociale, structurelle, idéologique.

En réponse et préalable à son nouveau projet, les foyers maternels Le Bief et Clairefontaine sont devenus Maisons d'Accompagnement Parents Enfants pour anticiper les évolutions inéluctables de ses missions dans un contexte précis : mutations protéiformes de la famille, fonctions parentales aussi diverses que les cultures le sont, chronicité de la précarité pour une frange incompressible de la population, crise économique et coupes dans les dépenses sociales, psychiatrie en perdition, migrants et mineurs isolés en nombre, tout cela dans un contexte illisible de luttes picrocholines entre département, Grand-Paris, région et état, dont on voit bien que les enjeux que sont le logement, l'emploi, l'insertion, l'éducation, la formation, la culture, le social et le transport, sont relégués après la réponse à la question de qui se tiendra sur la feuille supérieure des mille-feuilles, celui du logement, celui de l'emploi, l'insertion, etc.

Pourquoi tant de technicités pour un public si jeune et en apparence bonne santé ? Ses missions pour légales qu'elles soient sont-elles si nécessaires ? Alors que les filles-mères ont disparu des écrans radar idéologiques, le dispositif est-il encore adapté à un public et si oui lequel ? Ce public justement dont les ascendants pour beaucoup ont si peu cotisé mérite-t-il le prix qu'il coûte à une société exsangue ?

Parce qu'il faut poser cette question sans détour : veut-on encore s'occuper de ce public tel qu'il est devenu, non plus le produit de l'exode rural dominant jusque dans les années 1980 mais en grande partie celui des migrations internationales ? Veut-on

s'occuper de ces nourrissons-là, de ces bébés, de ces enfants, ces femmes enceintes, ces mères, ces pères, de ces personnes-là telles qu'elles sont ici et maintenant ?

En effet, nous le constatons, le nombre de demandes d'admission a considérablement diminué alors aucune statistique sur les mères isolées avec enfant de moins de trois ans, mineures, jeunes majeures ou jeunes adultes, ne fait apparaître une diminution proportionnelle. Il arrive qu'une procédure d'admission parvienne à son terme, que la famille désire s'inscrire dans ce projet et qu'au dernier moment, le service de l'aide sociale à l'enfance du département d'origine lui signifie que son accueil ne sera pas financé, le prix de journée de l'établissement étant jugé trop élevé. On fait l'hypothèse qu'une partie du public du foyer maternel n'est plus orientée vers lui pour des raisons financières.

Dans un discours politique, il est plus prudent d'insinuer que les foyers maternels ne sont pas adaptés à leur public que de dire clairement que l'éducation des enfants qu'ils accueillent ne relève plus tout-à-fait de la loi nationale et de la protection de l'enfance.

En cette période de tangage, les femmes doivent savoir que le sauvetage sera pour les plus rapides, et tant pis si elles courent moins vite avec un enfant dans les bras.

D'ailleurs, la nation exige des départements qu'ils les prennent en charge enceintes ou déjà mères et isolées avec leurs enfants, mais quand le département dit qu'il n'a plus les moyens d'assumer la mission, ce qui est un fait, la nation qui ne donne rien regarde pudiquement ailleurs.

Un foyer maternel n'est pas un hébergement. Même s'il est un refuge, un foyer, une maison. Mais on n'est pas hébergé dans une maison, on l'habite.

Au-delà, il y a la protection de l'enfance et l'éducation, précisément celle des femmes enceintes, des nourrissons, des bébés, des enfants, et celles des femmes mineures ou jeunes adultes aux prises avec le maternage en solitaire, en proie à une fréquente détresse personnelle et la précarité déclinée sous les formes les plus rudes.

Pas qu'un hébergement : c'est dans la restriction que se glisse le travail éducatif et social et le mode d'accompagnement proposé, que se justifie un projet d'établissement structurant et un plateau technique constitué d'équipes pluridisciplinaires avec des techniciens qualifiés de l'éducation spécialisée, de la petite enfance, du paramédical, du suivi psychologique, de la pédopsychiatrie.

Aux MAPE et ailleurs, il est fréquent d'entendre de la bouche des professionnels que les familles sont de plus en plus fragiles. Toujours plus, sans pour cela dater cette descente dans les abysses de la complexité, sans effectuer de comparaison avec le public d'hier déjà décrit comme « plus » que celui d'avant-hier. La difficulté résolue paraît toujours moindre que celle qu'il faut encore résoudre mais il est intéressant de s'arrêter sur ce public que nous accueillons.

Trois équipes éducatives des MAPE au foyer maternel Le Bief à Antony, une équipe de crèche (l'Espace Petite Enfance), une équipe d'internat (Service Internat Mère Enfant), une équipe d'accompagnement individualisé (Service Appartement Mère Enfant) ainsi que les psychologues et les cadres attachés à ces services ont cherché à répondre à une question simple : qui accueille-t-on dans un foyer maternel, quelles familles, mères et enfants ont besoin de lui, de nous ?

2.

Les femmes accueillies alors qu'elles ont entre 15 et 30 ans ont connu une ou plusieurs de ces situations :

- parcours d'errance ;
- ruptures familiales et sociales ;
- souffrances psycho sociales ;
- vécus traumatiques et ou de maltraitements parmi lesquels : négligence, carences affectives, violence psychologique et ou physique, conflits parentaux massifs, pathologie psychique des parents, abus sexuels, certaines non reconnues comme victimes... ;

- parcours migratoires difficiles ;
- parcours multi-institutionnels dans le cadre de la protection de l'enfance.

Un parcours d'errance est fréquent et a provoqué un suivi de grossesse discontinu, une trajectoire personnelle souvent méconnue des services demandeurs. Certaines jeunes femmes sont arrivées seules en provenance de zones géographiques en proie à des guerres pour rejoindre une famille, un parent. Mais les retrouvailles ne se sont pas passées comme espérées et nombre d'entre elles ont été mal intégrées et rejetées, parfois utilisées comme esclaves, finalement abandonnées.

Leurs parents ont souvent eux-mêmes été fragilisés et n'ont pas toujours incarné des figures parentales stables. D'autres jeunes femmes ont été confrontées à leur perte quand elles étaient en bas-âge. Dans un contexte de misère et de souffrance en héritage, de transmission d'exclusion sous des formes diverses, ces situations traumatiques ont perturbé l'évolution psychologique de l'enfant, adolescente ou jeune adulte qu'elle est encore ou va devenir.

L'interaction entre l'environnement et la construction psychologique personnelle relève d'une évidence sans qu'elle soit pour autant mécanique. Quand l'accueil dans le foyer maternel est venu combler les besoins premiers et qu'un processus de réassurance s'est initié, les vécus douloureux se traduisent souvent par une réaction d'intolérance à la frustration.

Les phénomènes vécus avant la grossesse ne disparaissent pas par l'enchantement de la maternité et il n'est pas rare que le décrochage scolaire antérieur se reproduise, que des comportements addictifs ou des mises en danger réapparaissent.

L'accompagnement éducatif doit composer avec ces fragilités alors qu'il a pour objectif de soutenir ces jeunes femmes et mères dans un processus de socialisation, d'insertion scolaire, professionnelle, culturelle, de les éduquer en général et en particulier, à éduquer leurs enfants.

Les équipes éducatives expriment souvent que les jeunes femmes accueillies ont un rapport au temps différent, qu'elles réclament une réaction immédiate pour la satisfaction de leurs désirs. Mais est-ce si différent d'un comportement adolescent ou même d'adulte dans une société sommée de résoudre le moindre problème dès qu'il est posé ? Et a contrario, c'est le peu de désir ou l'inexistence de désir qui peut entraver la nécessité d'anticiper et de se projeter.

L'accompagnement éducatif doit composer avec l'un ou plusieurs de ces paramètres :

- un besoin de relation singulière et parfois d'exclusivité ;
- une autonomie difficile à atteindre dans un contexte de fortes contraintes : contraintes personnelles (insertion avec plus ou moins de complexités administratives liées à la nationalité), contrainte maternelle alors que la jeune femme est souvent seule à assumer la responsabilité de l'enfant ;
- une temporalité accélérée : la jeune femme très tôt dans la vie doit initier un projet social en tant que personne responsable en charge d'enfant ;
- une nécessité d'accompagnement pluridisciplinaire : social, médical, psychologique, éducatif, pédopsychiatrique ;
- un soutien matériel et psychique quotidien ;
- une perte de confiance alors que les adultes ont souvent failli autour d'elles ;
- une gestion douloureuse des émotions, en particulier chez les plus jeunes.

Les jeunes femmes sont passées par les étapes délicates de la grossesse et de la naissance de l'enfant, état qui accentue des fragilités initiales s'il y en avait.

Grossesse puis naissance sont une période de mutation qui nécessite des capacités de réorganisation et d'adaptation interpersonnelles et intrapsychiques (J.B DETHIEUX, psychanalyste). Le travail thérapeutique pour les femmes enceintes dans un contexte de grossesse à risques, de découverte tardive voire de déni est un levier de prévention alors qu'il faut anticiper les projections négatives dont l'enfant peut être l'objet. La grossesse et le post-partum (6 semaines, de l'accouchement jusqu'au retour de couches) constituent une période à risque psychologique et psychiatrique imposant une

stricte surveillance, l'état psychologique de la femme pouvant être perturbé par la survenue dès le troisième jour après l'accouchement d'un syndrome dépressif.

Sur les expériences traumatiques de l'exclusion et de l'extrême dépendance qu'elles ont pu vivre, elles ne s'expriment pas ou très peu. Paradoxalement, la maternité peut donner un statut et favoriser un accès aux soins, les jeunes femmes arrivées enceintes ayant rencontré des professionnels dans le cadre de leur suivi de grossesse. La rencontre avec un psychologue de l'établissement leur permet de penser à partir de l'arrivée de l'enfant, leur propre place dans leur filiation et dans une histoire qu'elles vont pouvoir réécrire.

3.

Par l'expérience quotidienne des équipes éducatives, paramédicales, médicales, de suivi psychologique, il est vérifié que l'histoire de l'enfant commence bien avant sa naissance et qu'en fonction du parcours éventuellement traumatique des mères avant et pendant la grossesse, un accompagnement suffisamment étayé est primordial pour repérer si des troubles n'ont pas atteint le bébé.

En 2015, sur 21 familles admises au foyer maternel Le Bief (ce qui correspond au tiers des enfants accueillis aux MAPE), 5 femmes étaient enceintes, 9 sont arrivées avec un nourrisson. Dans la crèche collective sur 12 berceaux, 6 étaient destinés à des nourrissons.

Certains signes de souffrance psychique sont précoces chez ces bébés. Tous ne sont pas concernés par ces items et heureusement, l'observation de développements harmonieux à partir de conditions défavorables pourrait faire l'objet d'un travail d'analyse sur les étonnantes ressources psychiques de ces mères et de leurs enfants.

Mais la présence de symptômes fréquents listés ci-dessous caractérise une fraction importante des bébés nés dans les conditions d'insécurité. Leur énumération est en même temps celle des points de vigilance que les professionnels observent et en creux, elle dessine leur espace d'intervention.

- Développement moteur

Certains bébés sont hypertendus avec une précocité dans certaines acquisitions par rapport à leurs compétences réelles, entraînant des mises en danger physiques et la nécessité d'une vigilance importante. A contrario, d'autres sont hypotoniques et montrent les signes d'un retard de développement impliquant l'attention stimulante des professionnels.

- Développement affectif

L'expérience de la solitude peut être source d'angoisses primitives intenses et aussi d'angoisse de séparation, associée à une recherche de corps à corps et de contenance dans une demande de proximité exclusive avec l'adulte.

- Expression psychosomatique

Les maladies de la sphère ORL, les régurgitations, l'eczéma sont des voies somatiques prédominantes. Ce registre réclame une attention préventive aux soins quotidiens et suivis médicaux, attention décuplée quand la préoccupation maternelle est inadaptée (excessive ou absente) quant aux besoins réels de l'enfant.

- Sommeil

Il arrive que l'accompagnement à l'endormissement dure plus longtemps que la sieste elle-même. L'enfant éprouve le besoin d'être bercé, contenu, accompagné physiquement et psychiquement par l'adulte. Son sommeil souvent léger et perturbé traduit le maintien d'une hyper vigilance et le besoin de rester en lien.

- Alimentation

Certains bébés sont surnutris en raison d'une alimentation à la demande systématiquement satisfaite, ce qui complique l'installation d'un rythme alimentaire régulier. Même lorsque l'enfant grandit, il continue à réclamer à la vue de la nourriture. L'harmonisation entre les habitudes alimentaires sur le lieu d'accueil en journée (assistante maternelle ou crèche) et les habitudes alimentaires maternelles contraint l'enfant à s'adapter aux décalages.

Ont été repérées des situations paradoxales d'introduction précoce de la diversification alimentaire et du maintien simultané d'un allaitement « à la demande », comme pour un nouveau-né.

- Jeu

Tous les enfants n'utilisent pas le jeu spontanément et n'ont pas une appétence suffisante pour l'exploration de soi et de l'environnement. Cela est compensé par le travail des professionnelles pour emmener les enfants vers le monde extérieur.

- Interactions parent/enfant

L'observation précoce des liens parent/enfant fait ressortir certaines difficultés d'accordage avec les besoins primaires de l'enfant, qui peuvent perdurer et générer un attachement incertain.

- Portage physique et psychique

La communication et les échanges sont parfois mécaniques dans les soins et l'allaitement. Dans les bras maternels, le portage peut être inconfortable et susciter une proposition de réajustement de la part du professionnel. Au contraire, l'enfant peut manquer de contact avec les bras de sa mère quand elle privilégie trop un portage en siège coque.

- Accordage fluctuant

Le décodage de la faim de l'enfant n'est pas toujours juste : les cris ou les pleurs de l'enfant sont trop souvent interprétés par leur mère comme un besoin de téter ou de manger.

Il y a un décalage entre ce que perçoivent les mères des besoins primaires de leur enfant et la réalité de ces besoins ; ce décalage est visible par exemple dans le choix des vêtements trop grands ou trop petits, la fréquence inadaptée dans les soins corporels ou médicaux.

- Communication ludique et verbale

Quand elle est préoccupée par elle-même, la mère ne parvient pas à se centrer sur son enfant et à percevoir la nécessité de l'emmener progressivement vers l'extérieur par la médiation du jeu et du langage.

- Discontinuité du lien

Les variations dans la relation maternelle sont surveillées. Il faut aider au réglage de la distance affective entre l'enfant et sa mère, qui peut alterner présence et absence, rapprochés absorbants et mouvements d'éloignement rejetant, la mère pouvant être « excessivement aimante » et/ou « insuffisamment bonne ».

- Présence du père

La démarche du père d'accompagner son enfant à la crèche ou chez l'assistante maternelle est dépendante de son investissement dans le projet parental, de la relation avec la mère d'une part et l'institution d'autre part. Le fait qu'il ne soit pas présent dans l'institution même s'il y est bienvenu ne signifie pas qu'il ne se préoccupe pas de son enfant ; il peut le faire en ville, chez lui ou chez ses parents. Au foyer maternel, sa présence est troublante dans un milieu par essence féminisé, d'autant que le personnel éducatif est quasi exclusivement féminin. La proportion des pères ayant reconnu leur enfant et qui se manifestent régulièrement auprès de leur enfant dans ce cadre-là est

relativement faible. Leur présence est souvent sporadique même si certains se révèlent extrêmement assidus.

- Le rôle du tiers

Le contexte d'isolement social de ces familles complique la mise en place de relais positifs pour l'enfant : pères et familles élargies ne parviennent pas toujours à faire tiers. L'accueil du bébé à l'Espace Petite Enfance ou par une assistante maternelle favorise l'acquisition d'une certaine rythmicité qui rend possible une meilleure intégration du corps. L'intériorisation progressive de cette continuité d'existence rend l'enfant disponible à l'acquisition des compétences conformes au développement attendu à son âge et favorise sa croissance psychique.

4.

Etablissement socio-éducatif et non médico-social, le foyer maternel n'en est pas moins un espace thérapeutique, que ce soit par l'accueil en internat où tout est ordonné pour que la vie collective permette la rencontre entre les professionnels, les mères et leurs enfants, que ce soit par l'accueil individualisé où l'accompagnement intégrant des temps collectifs doit compenser la solitude de la famille monoparentale.

Avec ces familles, quand elles sont carencées sur les plans affectif et éducatif, la relation à l'enfant peut se construire sur un mode narcissique et indifférencié ; la mère surinvestit l'équipe éducative dans l'attente de conseils et d'étayage ou en rejetant le soutien proposé.

Nos moyens d'action s'appuient sur nos compétences internes et sur l'expertise de l'équipe de PPUMMA¹. Ce service de pédopsychiatrie de l'hôpital Erasme à Antony avec lequel les MAPE ont signé une convention a un rôle d'évaluation et d'orientation. Le travail partenarial avec le centre thérapeutique mère-enfant l'Aubier et le Centre Médico Psychologique renforce la veille interne sur le soin effectué dans l'établissement, étayée par l'action quotidienne des équipes éducatives et l'accueil contenant par la crèche ou les assistantes maternelles.

Les pratiques professionnelles s'orientent vers la prévention précoce et le soutien des parents dans l'accès à une démarche de soins psychologiques. D'autant que dans un contexte de périnatalité liée à la précarité, l'exclusion sociale, la rupture familiale, la perte de repères et d'étayages culturels, l'inexpérience, l'errance, la peur parfois ambivalente que l'enfant ne soit placé,... plusieurs facteurs de vulnérabilité psychologiques sont réunis et des troubles chez la mère peuvent avoir un impact sur la santé mentale de l'enfant.

Si le soin psychique des jeunes femmes qui rencontrent spontanément le psychologue de l'établissement est initié avant qu'elles ne soient orientées si besoin vers des dispositifs idoines, un autre type de travail rythmé de vagues contraires encourage l'émergence d'une demande d'aide chez celles qui sont encore loin de pouvoir se saisir d'un espace extérieur à l'institution. La psychologue reçoit cette parole de la jeune mère qui a un besoin manifeste d'être écoutée pour faire l'expérience du regard porté sur soi, commencer à se penser et penser son enfant.

Le personnel du foyer maternel est en première ligne face à ces problématiques. C'est pourquoi, une fois composé le plateau technique de professionnels qualifiés, la formation permanente est nécessaire pour actualiser les capacités de repérage des facteurs de vulnérabilité et des indicateurs de troubles psychiques, pour orienter la dyade mères-bébés au plus près de ses besoins et l'accompagner dans ses démarches. Outre de formation, ils doivent bénéficier d'analyse des pratiques pour les soutenir autant professionnellement que personnellement.

¹ PPUMMA : Unité mobile d'urgence de psychiatrie périnatale en maternité (Hôpital Erasme). Convention signée en novembre 2014.

5.

Ce public tel qu'il a été décrit est-il « plus » ou « moins » qu'avant ? Cet instantané est une réponse suffisante pour déterminer des besoins qui justifient l'attention qu'un ensemble cohérent de professionnels lui accorde.

Les MAPE accueillent les familles selon deux modes, collectif et individualisé. L'accueil collectif est parfois jugé inadapté parce que s'y expriment les difficultés liées précisément au fait que plusieurs personnes vivent ensemble. Mais le vécu de ce quotidien partagé est un symptôme fondamental qui en fait émerger d'autres moins apparents, et dans une certaine mesure, le foyer collectif est le lieu pour les constater et les traiter.

Interroger l'institution foyer maternel en tant qu'elle est perfectible est la moindre des choses mais il semble que cette critique masque une forme de rejet de son public, en refusant de considérer l'ampleur des souffrances qu'il connaît, en le délaissant partiellement.

Non seulement le public existe mais la structure est adaptée pour accueillir ses difficultés et les aider.

Ce travail a un coût, les professionnels sont rémunérés en fonction d'une qualification – qui peut s'en étonner ? - et le prix de journée de l'établissement élevé sans être excessif pour un accueil familial, une femme, un enfant, reflète le niveau de la prestation. Ce prix de journée, qui est celui du danger dans lequel évoluent ces familles et du risque pour le développement du bébé, est aussi l'investissement éducatif d'une société dans l'avenir de ces enfants, de ces adolescentes, de ces jeunes adultes.

Baisser le prix de journée est notre ambition de gestionnaire, toutes les économies sont souhaitables. Nous y travaillons. Mais il ne faudrait pas y laisser ce qui nous permet de répondre au problème qui nous est posé par ceux que nous accueillons et partant du principe que supprimer les soins et les soignants n'a jamais supprimé la maladie et le malade.

A ce moment-là de leurs vies, les femmes et les enfants que nous accueillons n'ont pas besoin d'un hébergement, d'un espace clos pour se débattre seuls avec leurs souffrances : quelle instance sociale serait le réceptacle de toutes leurs douleurs ? Quelle instance thérapeutique en partagerait le poids pour soulager ces nourrissons, ces bébés, ces enfants, ces jeunes femmes ? Quelle instance éducative se chargerait de préparer avec eux leur avenir ?

Ces familles ont besoin d'accueil dans un lieu individualisé ou collectif, habité par des professionnels engagés, formés et compétents : appelons cela un foyer maternel ou parental, une maison où des parents et des enfants peuvent être accompagnés quotidiennement.

1. Activité

- Demandes d'admission : 200 dont 36 mineures
- Activité réalisée : 98,39 %
- Résultat comptable en équilibre (léger excédent)
- Arrivées de nouvelles familles : 34
- Accueils de femmes enceintes : 5
- Durée moyenne d'accueil des familles : 15 mois
- Départs de familles : 35
- Séparations mère/enfants : 5
- Passages d'un service d'accueil collectif vers un accueil individualisé : 2
- Séjours de vacances organisés par les équipes éducatives : 5, 26 journées, 20 mères, 20 enfants
- Week-end organisé par une équipe éducative : 1, 3 journées, 9 jeunes femmes
- Séjours de vacances en familles d'accueil : 17 familles (2 semaines en moyenne)
- Réunions de jeunes femmes avec l'encadrement éducatif : 53, pour 5 lieux d'accueil
- Pères rencontrés au moins une fois par un chef de service éducatif : 20

2. Conditions d'accueil des familles

- *Fontenay-aux-Roses. 23 rue Boris Vildé*
Réfection totale du sol souple extérieur et finalisation des barrières.
- *Antony. 4 rue du moulin.*
Création d'un second dortoir et d'une pièce d'eau dans l'Espace Petite Enfance (crèche collective), réfection de l'éclairage de la salle de réunion, réfection du local-poussettes, changement des fenêtres de l'internat (toutes les fenêtres des chambres sont neuves), 5 arbres plantés dans le jardin (un érable, un ginkgo biloba, un cèdre, un cerisier du Japon, un saule pleureur).
- *Antony. Appartements*
Fin du programme de 4 ans pour l'aménagement des 15 pièces de vie dans tous les appartements du Service d'Accompagnement Mère Enfant (SAME).

3. Organisation/social

- *An 01 des MAPE.*
Fusion des foyers maternels Le Bief et Clairefontaine. Création des Maisons d'Accompagnement Parents Enfants, les MAPE le 1er janvier 2015.
- *Instances représentatives.*
Création d'un comité d'entreprise unique, d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, CHSCT unique. Conception avec les élus du CHSCT du DUERP, Document Unique d'Evaluation de Risques Professionnels des MAPE.
- *Médecine du travail.*
Regroupement des salariés travaillant à Antony et Fontenay-aux-Roses sur le même centre de médecine du travail.
- *Entretiens professionnels de formation.*
Réalisation de 47 entretiens professionnels par l'équipe des cadres.
- *Horaires de travail.*
Réorganisation du travail et des horaires et de la prise du repas pour les professionnels de l'Espace Petite Enfance à Antony.
- *Fiches de poste d'établissement.*

Finalisation des fiches de poste complémentaires aux fiches associatives pour les maitresses de maison et les agents d'entretien. Fin 2015, 9 fiches de poste finalisées concernent 15 professionnels. 13 fiches de poste pour 30 professionnels sont en cours d'élaboration.

- *Memento ADministratif (MAD).*
Pendant la mise en place des MAPE, a été conçu le memento administratif qui décrit l'organisation du travail et la répartition des tâches entre les personnels, l'ensemble des procédures en vigueur dans l'établissement ainsi que les délégations autorisant les engagements de dépenses (finalisation : février 2016).
- *Salaires des EJE.*
Revalorisation salariale des éducateurs de jeunes enfants par application de l'avenant 333 du 4 mars 2015 (CC 66). Les EJE sont dorénavant rémunérés comme les éducateurs spécialisés.
- *Stagiaires.*
8 stagiaires ont commencé un stage aux MAPE en 2015 (3 autres avaient commencé en 2014) : 2 CAFERUIS, 3 EJE, 2 ES, 1 AP.

4. Ouverture et vie institutionnelle

- *Journée portes ouvertes des MAPE.*
50 visiteurs extérieurs à l'AVVEJ, représentant 3 hôpitaux dont un hôpital Mère/Enfant, 4 EDAS, 2 STASE, 1 service CAF, 1 service UDAF, 2 foyers maternels, 2 services de PMI, 5 établissements de protection de l'enfance, 1 CMP, 1 service d'AEMO /AED, très majoritairement des Hauts-de-Seine. 15 visiteurs de l'association AVVEJ. Présence de Mme BELLEE-VAN-THONG, directrice de la DEFJ (Direction Enfance Famille Jeunesse) des Hauts-de-Seine, de M. HOLLIER-LAROUSSE, président de l'AVVEJ et M. RAGUIDEAU, directeur général.
- « *Lettres de voyage* ».
Exposition de Rencontre 93 (établissement AVVEJ à Saint-Denis) dans les locaux de Fontenay-aux-Roses de mai à août 2015.
- « *A ta rencontre* ».
Exposition du SIAOE 93 dans les locaux de Fontenay de novembre 2015 à mars 2016.
- « *Tandem en scène* »
Le tandem : une jeune femme et un enfant. La scène : un moment de partage entre l'enfant, sa mère, deux éducatrices de jeunes enfants. La toile se couvre de peinture, marqueurs, gommettes, paillettes... Une exposition réalisée par les enfants et leurs mères accueillies aux MAPE, Service d'Accompagnement Individualisé.
- *Formations collectives.*
« Cultures, migrations et société : du culturel à l'éducatif et au thérapeutique en maternité » par Isam IDRIS, cothérapeute à la consultation de psychiatrie transculturelle du Pr M-R Moro au CHU Avicenne (Bobigny). Formation ouverte à d'autres professionnels de l'AVVEJ.
- *Séminaire AVVEJ.*
Participation de 15 professionnels des MAPE au séminaire AVVEJ 2015.
- *Groupe musical et de danse : Voyoux Voyelles*
Invitation et prestation bénévole de ce groupe à l'occasion de la fête d'été à Fontenay-aux-Roses.
- *3 Réunions institutionnelles*
Réunion de rentrée en septembre, réunion sur le projet d'établissement des MAPE (février), réunion sur le suivi psychologique et médical avec intervention de l'équipe de PPUMMA (mars).

5. Outils, formation

- *PPUMMA. Unité de Psychiatrie Périnatale d'Urgence Mobile en Maternité*
Après la signature de la convention, le travail conjoint a été initié en novembre 2014. La première année de fonctionnement complète est très concluante. La convention permet
 - aux familles que nous accueillons une évaluation de leur situation et une possibilité d'orientation vers des soutiens pérennes en pédopsychiatrie,
 - aux équipes éducatives et aux psychologues, un étayage nécessaire à la complexité des situations auxquelles ils sont confrontés.Les objectifs 2016 :
 - Etoffer le partenariat avec les autres partenaires du territoire, notamment en ce qui concerne la prise en charge des mères.
 - Aller vers une plus grande homogénéisation de l'adressage entre les deux sites.
- *Assistante sociale.*
Recrutement d'une assistante sociale à mi-temps pour renforcer les objectifs d'insertion des MAPE. C'est la première fois qu'un poste d'AS est occupé dans les foyers maternels de l'AVVEJ. La charte du SIAO a été signée.
- *Création de groupes d'analyse des pratiques pour les équipes de crèches, EPE et EMA.*
Les professionnels, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et agents d'accompagnement intervenant dans les crèches collectives bénéficient pour la première fois d'un espace de parole dédié.
Toutes les équipes éducatives des MAPE bénéficient d'un temps de travail similaire.
- *1^{er} journée de la petite enfance en accueil individualisé.*
Les assistantes maternelles accueillent en journée 38 enfants dans trois villes : Antony, Colombes et Fontenay-aux-Roses. Elles sont en liens réguliers avec les éducatrices de jeunes enfants des services d'accompagnement individualisé. Cette journée de formation animée par M. MAUVAIS formateur au Copes est la première et sera institutionnalisée.
- *Formation des surveillants de nuit.*
Les surveillants de nuit participent à un groupe de travail trimestriel pour parler de leur pratique et élaborer une fiche de poste.
- *Charte des écrits professionnels.*
Ecriture collective de la première édition de la charte, usuel à destination des 40 professionnels concernés par l'écriture, la correction, la validation, la mise en forme jusqu'à l'archivage des rapports de situation.

MAPE « Le Bief »

4 rue du Moulin – 92160 ANTONY
Courriel : mape.lebief@avvej.asso.fr

MAPE « Clairefontaine »

23 rue Boris Vildé – 92260 Fontenay-Aux-Roses
Courriel : mape@avvej.asso.fr